

est possible de relier les différents téléphones et « mieux » utiliser le répondeur. Je lui ai fait savoir qu'il ne s'agissait pas de mieux l'utiliser mais de l'utiliser tout simplement quand cela est nécessaire.

Par ailleurs les conseillers mutualistes vont à compter du 01/04/09 être totalement exclus de l'aide apportée au comité notamment pour la tenue des Assemblées départementales, des réunions du comité de la vente des monnaies et médailles qui permettent aux sections de réaliser des bénéfices réinvestis dans l'aide aux adhérents en difficulté !!!

Il a rappelé aussi que des avances pouvaient être faites pour les retards de remboursement, n'hésitez pas à contacter la mutuelle si vous êtes dans ce cas. En cas de difficultés ne pas hésiter à nous joindre.

La mutuelle du trésor n'a plus en charge que le livre 3 (l'action sociale, la prévention et la gestion des établissements quand il y en a).

Le partenariat : DPAEP _ mutuelles est pris en charge par la MGEFI depuis le 01/01/2008. La convention liant les 2 organismes est en cours de renégociation et devrait être signée vers la fin d'année. Même si l'action serait déclinée départementalement, l'idée proposée par la MGEFI est d'essayer d'avoir un thème commun régional et de dynamiser les départements sans action de ce type. Cela permettrait également de renforcer nos arguments pour le référencement, car la prévention envers les adhérents et les non adhérents est particulièrement fondamentale dans ce cadre.

Le référencement :

L'appel d'offre a été reporté du 15 avril à mi juin. En novembre 2007, la mutuelle centrale des finances (composé pour beaucoup de hauts fonctionnaires et qui mutualise entre autres les services du premier ministre et le personnel de la présidence de la république) a déposé un recours en novembre 2007 contre le décret tout en demandant le référencement ????. N'y a t'il pas une contradiction certaine ?

2008 est la deuxième année sans subvention ministérielle (en attente de référencement).

Qui sera référencé, y aura t'il plusieurs mutuelles (très probablement), un organisme privé (peut être), avec quels incidences en terme de service rendu, de montant des cotisations, de

remboursement, de droits à se réunir pour les administrateurs mais aussi pour les adhérents... **Faudra t'il revenir à des réunions le samedi...ce n'est pas à exclure.**

En 2009, les dépassements d'honoraires devraient être pris en charge en partie, ainsi que les chambres particulières pour Vita, avec incidence probable sur les cotisations.

Le budget de la MGEFI a été présenté au dernier conseil d'administration. Les frais de gestion inhérent à la création de la MGEFI sont en hausse importante.

La prochaine Assemblée Générale de la MGEFI aura lieu le 16 septembre.

MFP service de Rennes va désormais gérer les réclamations. Elle va voir ses effectifs croître de 10 agents. Pour quel territoire va t'elle voir cette activité mise en place, on ne le sait pas encore.

Dans le même temps, MFP service, qui achève ses restructurations avec tous les ennuis que cela a générés et qui perdurent encore trop souvent, gère à la fois le régime obligatoire et le régime complémentaire. De ce fait nous envoyons nos demandes de remboursement en un lieu unique. **Or MFP services, pourrait se voir retirer la gestion du régime obligatoire avec toutes les conséquences en terme de service et de délais de remboursement que cela induirait.**

On le voit la question de l'organisation locale n'est pas arrêtée, sera ce le niveau départemental, le niveau régional (voir plus haut). Les mutuelles historiques, conservées pour le seul livre 3, ont elles encore leur utilité ? Si cela nous était présenté comme nécessaire, on peut se demander en quoi (voir nos précédentes expressions sur la question), la question de leur disparition à moyen terme est carrément abordée aujourd'hui, d'autant que la fusion DGI-CP au sein d'une même Direction justifie encore moins l'existence de 2 mutuelles. A quelle mutuelle adhéreront les nouveaux agents de la DGFIP ?

L'Assemblée départementale aura lieu le 17 juin, participez y nombreux et venez notamment y faire part de votre vécu, de vos souhaits et de vos revendications.

Compte rendu de Jean Yves Détoç : membre du comité et actuel délégué à la MGEFI